

<u>Avancement / Organisation des travaux – Lot n°1 : « Rue du Chalet – La Belle Cantinière » – Aussac-Vadalle</u>		
A réaliser avant commencement des travaux AEP :		
<ul style="list-style-type: none"> Permissions de voirie et arrêtés de circulation (VC3) – travaux en rues barrées. DICT et marquage / piquetage des réseaux existants. Le Constat d'huissier. Repérage des réseaux AEP à réaliser. Transmettre le listing des fournitures pour validation. 	ERCTP / Mairie ERCTP ERCTP SAUR ERCTP	
<u>Planning :</u>		
<ul style="list-style-type: none"> Démarrage des travaux septembre 2022. Durée => 3 semaines 	ERCTP ERCTP	
<u>Organisation des travaux :</u>		
<ul style="list-style-type: none"> Ces travaux seront réalisés en rue barrée avec déviation. Réalisation des sondages pour piquetage de la nouvelle conduite sous accotement. Pour le remplacement de la conduite dans le fourreau de la traversée de la RN10, une coupure d'eau sur la journée sera envisagée. L'entreprise se rapproche du restaurant La belle Cantinière pour déterminer le jour. La purge automatique en bout d'antenne sera supprimée. Le raccordement au niveau du Bourg d'Aussac sera réalisé sous l'aménagement de voirie récent. 	ERCTP ERCTP ERCTP ERCTP ERCTP	
<u>Contraintes particulières :</u>		
<ul style="list-style-type: none"> Activité du restaurant La Belle Cantinière Cars régionaux : non Transports scolaires THORIN : non. 	ERCTP ERCTP ERCTP	
<u>AIPR (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux) :</u>		
<ul style="list-style-type: none"> Le « marquage-piquetage » des réseaux sera réalisé avant le démarrage des travaux (matérialisation au sol de la localisation et identification des réseaux existants enterrés), selon la norme NF S 73-003 et le guide d'application de la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux (fascicules 1, 2 et 3). La conservation des repères devra être réalisée durant tout le chantier. Marquage / piquetage – « Rue du Chalet – La Belle Cantinière » => à réaliser. 	ERCTP / SIAEP / HECA	
Travaux AEP à réaliser		